



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## DSR et DSU

Question écrite n° 9331

### Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur le fait que la question écrite n° 25176 publiée au Journal officiel du Sénat du 9 novembre 2006 évoquait la situation des seize communes de moins de 5 000 habitants dont une partie du territoire est située en zone urbaine sensible (ZUS). Ayant moins de 5 000 habitants, ces communes sont privées de la dotation de solidarité urbaine alors que, pourtant, elles font partie d'agglomérations où les problèmes sociaux sont considérables. Or le Gouvernement s'est opposé aux amendements présentés tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat au motif que ces seize communes étaient alors susceptibles de cumuler à la fois une dotation de solidarité rurale (DSR) et une dotation de solidarité urbaine. Compte tenu de la disproportion susceptible d'exister entre ces deux dotations, la question demandait donc des éléments statistiques permettant la comparaison. Malheureusement, aucune indication n'a été fournie dans la réponse ministérielle au sujet de l'éventuelle DSU qui aurait été versée en l'absence du seuil de 5 000 habitants. Elle souhaiterait donc qu'elle lui indique pour chacune des seize communes concernées quel a été le montant total de la DSR effectivement perçue en 2007 et quel est le montant de la DSU qui aurait été perçu en l'absence d'application à leur encontre du seuil d'éligibilité à 5 000 habitants.

### Texte de la réponse

Le tableau suivant présente le montant de la dotation de solidarité rurale perçue par les seize communes concernées en 2007.

CODE INSEE	NOM COMMUNE	DSR BOURGS CENTRE	DSR PÉRÉQUATION	DSR TOTALE
08185	Fumay	113 595	46 014	159 609
10265	Les Noës-près-Troyes	-	32 227	32 227
25048	Bavans	-	40 583	40 583
25228	Etupes	-	18 675	18 675
26116	Donzère	-	33154	33 154
38097	Chavanoz	57 085	34 492	91 577
57224	Folschviller	0	39 565	39 565
57669	Théding	-	26 474	26 474

57690	Valmont	-	30 213	30 213
59207	Escautpont	-	40 607	40 607
59414	Montigny-en-Ostrevent	-	50 568	50 568
63019	Aulnat	-	29 238	29 238
69115	Limas	53 580	34 521	88 101
71540	Torcy	29 085	31 260	60 345
78206	Ecquevilly	-	33 533	33 533
90075	Offemont	-	39 018	39 018

Il n'est en revanche pas possible de déterminer le montant de dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale que ces communes seraient susceptibles de percevoir, la suppression du seuil d'éligibilité de 5 000 habitants entraînerait un recalcul de la répartition de la DSU de 2007, puisque en effet toutes les communes ayant une population inférieure à 5 000 habitants deviendraient potentiellement éligibles à la DSU. Or une telle simulation n'est pas envisageable, dans la mesure où elle nécessiterait de pouvoir calculer pour chacune des communes nouvellement éligibles, l'indice synthétique de ressources et de charges au regard duquel les communes sont classées pour la répartition de la DSU. La direction générale des collectivités locales ne disposant pas des données permettant le calcul de cet indice pour les communes non éligibles à cette dotation (en particulier le nombre de logements sociaux et d'allocataires ALS), la simulation DSU demandée ne peut donc être produite.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

**Circonscription :** Moselle (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9331

**Rubrique :** Communes

**Ministère interrogé :** Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

**Ministère attributaire :** Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 novembre 2007, page 6808

**Réponse publiée le :** 22 janvier 2008, page 589